



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20897
12 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 OCTOBRE 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour votre information, le texte de la déclaration publiée aujourd'hui par M. Louis Pienaar, Administrateur général de la Namibie, au sujet de la Mission des Nations Unies chargée de la question des détenus.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Jeremy B. SHEARAR

ANNEXE

Déclaration datée du 12 octobre 1989, publiée par l'Administrateur
général de la Namibie au sujet de la Mission des Nations Unies
chargée de la question des détenus

Je suis profondément préoccupé par le fait que les constatations de la Mission n'aboutissent pas à un résultat concluant.

Nous nous trouvons en présence d'une question humanitaire dont les dimensions affectives et morales sont considérables. Personne ne doit essayer d'excuser ou de dissimuler ce qui est arrivé. Le Représentant spécial revendique la responsabilité exclusive du règlement de cette question. Toutefois, il nous incombe à tous de veiller à ce qu'il soit rendu compte de chacun des détenus dont on ignore actuellement le sort. Tous les Namibiens, quelle que soit leur affiliation politique, et tous les gouvernements, tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, en fait la communauté internationale tout entière, partagent cette obligation morale. Je fais appel à tous en leur demandant de s'engager directement. Nous avons tous l'obligation, non seulement envers les personnes dont on ignore le sort, mais aussi envers leurs familles et ceux qui en Namibie connaissent quotidiennement la peine et les souffrances et dont l'attente et les espoirs restent vains.

Peut-être, si le Représentant spécial avait abordé en temps utile et non pas aussi tardivement cette question, qui a été soulevée de nombreuses fois devant de nombreux gouvernements et organisations, la Mission n'aurait-elle pas connu tant de difficultés. La Mission avait au moins trois mois de retard.

Le Représentant spécial donne l'assurance que "les recherches ne sont pas achevées". Je demande instamment que les recherches soient poursuivies énergiquement et de façon urgente et que la Mission reprenne ses efforts sans délai. Il y a toutefois une condition à remplir si l'on veut aboutir à une conclusion plus heureuse et à la dissipation de toutes les impressions nuisibles, que cette fois la Mission s'assure le concours actif des membres des familles et de tous ceux qui peuvent apporter une contribution à une solution du problème qui puisse satisfaire non seulement le Représentant spécial et la communauté internationale, mais plus particulièrement les familles et la population de la Namibie en général.
